

Différence entre CPG et FPG

Aujourd'hui, il existe sur le marché des placements des solutions qui offrent différents types de garanties aux Clients. Les certificats de placement garanti (CPG)* et les fonds de placement garanti (FPG) sont les deux plus connues. Même si ces deux produits ont des noms semblables, leur fonction et leur utilité sont très différentes. **Toutefois, ces différences se complètent bien dans un portefeuille.**



Certificats de placement garanti (CPG)*

- Dépôts à terme
- Taux d'intérêt garanti
- Aucune exposition au marché
- Parfois remboursable avant l'échéance



Fonds de placement garanti (FPG)

- Contrats de fonds distincts
- Exposition au marché, mais garanties de protection
- Protection potentielle contre les créanciers
- Possibilités de planification successorale

Les CPG sont des instruments simples et sécuritaires. Ils ne sont pas exposés au marché. Vous investissez pour une durée précise, à un taux d'intérêt garanti qui est déterminé en fonction de cette durée. Les FPG (aussi appelés fonds distincts) combinent les caractéristiques des fonds communs de placement avec la protection et les possibilités de planification successorale des contrats d'assurance. Les FPG offrent une exposition au marché pour faire fructifier votre épargne. En fait, ces deux instruments vous permettent de faire croître votre épargne – mais de façon plus prudente dans un CPG. Les deux peuvent aussi être transformés en sources de revenu à la retraite.

Avantages et caractéristiques	CPG	FPG Sun Life
Potentiel de croissance du marché	Non	Oui
Risque de marché	Non	Oui
Liquidité	Oui ¹	Oui ²
Portefeuilles de répartition de l'actif	Non	Oui
Capital garanti à l'échéance	Oui – 100 %	Oui – 75 %
Capital garanti au décès	Oui – 100 %	Oui – minimum 75 % ³
Possibilité de cristalliser les gains du marché grâce aux réinitialisations	Ne s'applique pas	Oui ⁴
Protection potentielle contre les créanciers en cas de faillite personnelle	Non**	Oui, pour tous les types d'enregistrements, si un bénéficiaire est désigné
Protection des dépôts en cas d'insolvabilité de la société de placement	Oui, par l'intermédiaire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) Visitez sadc.ca	Oui, par l'intermédiaire d'Assuris Visitez assuris.ca/fr
Possibilité de bénéficier d'un revenu avantageux sur le plan fiscal	Non	Oui
Frais récurrents	Non	Oui – ratios des frais de gestion (RFG)

* Dans ce document, les « certificats de placement garanti (CPG) » renvoient aux produits de CPG que l'on peut se procurer dans la plupart des institutions financières. Il ne faut pas les confondre avec les rentes à provision cumulative qui sont des contrats offerts seulement par les compagnies d'assurance.

** Une protection contre les créanciers peut être offerte pour les REER en cas de faillite et, selon certaines lois provinciales, pour d'autres situations. Les CPG non enregistrés ne procurent pas de protection spéciale contre les créanciers.

Envisagez l'ajout de CPG ou de FPG à votre portefeuille. Votre conseiller peut vous recommander un pourcentage optimal en fonction de votre appétit pour la croissance, de votre tolérance au risque et de votre horizon de placement jusqu'à la retraite.

2021

Différence entre CPG et FPG

Placements complémentaires

Le risque de marché auquel sont exposés les FPG est compensé par des garanties de protection. Ces garanties protègent au moins 75 % du capital ou de la valeur marchande des placements – selon la valeur la plus élevée – à l'échéance ou au décès². Les CPG peuvent aussi aider à compenser le risque de marché, car ils ne sont pas exposés à la volatilité et versent des intérêts fiables. De plus, les CPG à court terme (durée de moins d'un an) procurent de la liquidité à votre portefeuille. Notez que les retraits d'un FPG pour des achats précis ou des urgences réduisent la valeur des garanties à l'échéance et au décès.

Potentiel de croissance et avantages fiscaux	CPG	Fonds équilibré Granite Sun Life – Solutions FPG Sun Life, série A
Dépôt	100 000 \$	100 000 \$
Taux de rendement annuel ⁵	1,22 %	4,63 %
Intérêts accumulés	1 220,00 \$	0,00 \$
Dividendes gagnés ⁶	0,00 \$	0,00 \$
Gains en capital réalisés ^{6,7}	0,00 \$	1 242,69 \$
Valeur totale des placements (avant impôt) ⁷	101 220,00 \$	104 632,00 \$
Revenu de placement total	1 220,00 \$	4 632,00 \$
Revenu de placement après impôt ^{8,9}	671,00 \$	4 352,40 \$
Valeur des placements après impôt	100 671,00 \$	104 352,40 \$

Ces renseignements sont fournis à titre indicatif seulement. Veuillez consulter un fiscaliste pour obtenir des conseils.

Grâce à leurs caractéristiques complémentaires, les CPG et les FPG peuvent vous aider à bâtir un portefeuille qui répond à vos besoins et permet de gérer le risque.

¹ CPG remboursables : un rajustement selon la valeur marchande pourrait s'appliquer.

² Les retraits réduisent la valeur des garanties du contrat.

³ Si vous choisissez un contrat Solutions FPG Sun Life – série Placement avec garantie à l'échéance de 75 %. Sinon, le contrat Solutions FPG Sun Life – série Succession est assorti d'une garantie au décès de 100 %.

⁴ Si vous choisissez un contrat Solutions FPG Sun Life – série Succession ou un contrat Avantage à vie FPG Sun Life.

⁵ Taux moyen d'un CPG à 1 an, basé sur les taux des cinq grandes banques au Canada; en date du 8 janvier 2020.

⁶ Aucun dividende généré. Basé sur les gains en capital attribués (0,15 \$). En supposant un prix d'achat initial de 12,07 \$ par unité.

⁷ En supposant que les placements sont vendus/viennent à échéance après un an.

⁸ Après rajustement en fonction de l'exclusion relative aux gains en capital de 50 %.

⁹ En supposant un taux d'imposition marginal de 45 %.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life). La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des CPG Max Sun Life et des certificats de placement garanti. Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.